

Colloque

« Risque et arbitrage »

Le risque lié à la délimitation de la mission arbitrale

Le risque lié au recours à l'équité,

Le risque lié au coût de l'arbitrage,

Le risque lié à l'exécution de la sentence arbitrale,

L'institution d'arbitrage en matière d'assurance,

Médiation et arbitrage en matière d'assurance,

L'influence de l'arbitrage en matière d'assurance pour les tiers

Sous la direction de Carine JALLAMION et Anne PÉLISSIER (Professeurs, Université de Montpellier I)

Pour tout renseignement sur ce colloque :

Tél. : 04 67 61 54 36

Fax. : 04 67 61 54 85

CDCM

**Pour tout renseignement,
contacter le Centre de Droit de la
Consommation et du Marché**

14, rue Cardinal de Cabrières

34060 Montpellier Cedex

Tél. : (33)4.67.61.51.05

Fax : (33)4.67.61.46.85

contact@ciam-montpellier.fr

www.ciam-montpellier.fr

11^{ème} édition

Semaine arbitrale du 7 au 11 juin 2010

Organisée par le Centre du Droit de la Consommation et du Marché de Montpellier

et la Faculté de droit de Versailles Saint-Quentin

Colloque « Risque et arbitrage » le 9 juin 2010



NGO, MIGUÉRÈS & ASSOCIÉS

École doctorale droit et sciences
sociales

Organisation du concours :

Thomas CLAY (Professeur, Université Versailles Saint-Quentin)

Malo DEPINCÉ (Maître de conférences, Université Montpellier 1)

Carine JALLAMION (Professeur, Université Montpellier 1)

Daniel MAINGUY (Professeur, Université Montpellier 1)

Quatre prix sont décernés :

Le Grand Prix CIAM pour le Major

1 500 euros, un stage et des formations CCI

Le Prix CIAM pour le Finaliste

500 euros et des ouvrages CCI

Le Prix CIAM de la meilleure plaidoirie

500 euros et des ouvrages CCI

Le prix CIAM du meilleur mémoire

500 euros et des ouvrages CCI

Pour plus de précisions quant aux prix, visitez notre site Internet

L'objectif du concours est de proposer une mise en scène d'un dossier contentieux dans des conditions proches de la réalité, de présenter une réflexion et des arguments à un adversaire inconnu et de plaider son dossier devant un jury constitué en tribunal arbitral.

Le concours permet de préparer les étudiants aux particularités des procédures d'arbitrage de droit des affaires et de renforcer les liens entre les spécialistes de l'arbitrage français, étranger ou international, que ces derniers soient universitaires, avocats, arbitres ou étudiants.

Comité de direction : Thomas Clay, *Doyen de la Faculté de droit de Versailles - Saint Quentin* – Malo Depincé, *Maître de conférences à l'Université Montpellier 1* – Carine Jallamion, *Professeuse à l'Université Montpellier 1* – Serge Lazareff, *Cabinet Derains, Gharavi et Lazareff* – Daniel Mainguy, *Professeur à l'Université Montpellier 1* – Anne Péliissier, *Professeuse à l'Université Montpellier 1* – Laëtitia de Montalivet, *Directrice de l'Institut de droit des affaires internationales de la CCI.*

CONDITIONS D'INSCRIPTION

ET DE DÉROULEMENT DU CONCOURS

I. Les inscriptions pour le 11^{ème} anniversaire du concours sont ouvertes du 1^{er} octobre 2009 jusqu'à fin décembre 2009 à tout groupe d'étudiants de master (bac + 5) ou de formation supérieure, constitué d'au moins deux et au plus quatre étudiants.

Toute inscription doit fournir les coordonnées des membres de l'équipe, en particulier les coordonnées téléphoniques et électroniques.

II. Le concours se déroule de janvier 2010 au 11 juin 2010.

III. À la clôture des inscriptions, les équipes seront divisées en deux groupes : les premières seront les conseils de l'une des parties à l'affaire faisant l'objet du cas, les secondes seront les conseils de l'autre partie.

Les groupes sont tirés au sort.

Les paires ainsi constituées seront maintenues jusqu'aux quarts de finale.

IV. Les premières équipes (demanderesse) rédigent un « mémoire en demande » (exemplaire papier, relié, 50 pages maximum) qu'elles communiquent en trois exemplaires à l'adresse du Centre du Droit de la Consommation et du Marché et un exemplaire électronique à l'adresse contact@ciam-montpellier.fr, transmis aux secondes équipes (défenderesse) qui préparent alors un « mémoire en réponse » adressé à l'équipe organisatrice dans les mêmes conditions.

La phase écrite sera close après un nouvel échange de mémoires entre les parties.

V. Chaque échange se fait dans un respect scrupuleux de délais identiques. La période des échanges de mémoires s'écoule sur plusieurs mois avant d'aboutir aux audiences qui sont toutes regroupées sur une semaine avec des plaidoiries éliminatoires.

Celles-ci se déroulent devant des tribunaux arbitraux fictifs constitués des praticiens et des universitaires les plus expérimentés de l'arbitrage national et international.

Les huit meilleures équipes sont qualifiées pour la dernière phase du concours.

VI. Chaque équipe verse une contribution aux frais de l'organisation du concours de 200 euros.

11^{ème} édition